

Sports Loisirs Jeunesse
N° tél. : 01.69.49.79.00
N/Réf. : NDA/VR/VC

Arrêté n° 2026/432

OBJET : Fermeture des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange le dimanche 13 septembre 2026 - randonnée VTT "La Renard'Yerres.

Le Maire de la commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, article L.2212 -2 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière de Police,

CONSIDERANT l'organisation d'une manifestation exceptionnelle dont le départ et l'arrivée ont lieu au stade Léo Lagrange,

CONSIDERANT le besoin de locaux et d'espace pour l'accueil des participants à la randonnée « *La Renard'Yerres* »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'interdire l'utilisation des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange, le dimanche 13 septembre 2026,

A R R E T E

Article 1 : En raison des motifs susvisés, il est formellement interdit d'utiliser les terrains et la piste du stade Léo Lagrange pour la pratique des sports de compétition et des entraînements, le dimanche 13 septembre 2026.

Article 2 : Dès le lundi 14 septembre 2026, lesdits équipements seront rouverts.

Article 3 : Le personnel du service Sports, Loisirs, Jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié aux groupements sportifs utilisateurs.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN